

Note de présentation brève et synthétique

BUDGET PRIMITIF 2023

Cette note présente les principales informations du Budget Primitif 2023 de la Ville de Pompey qui reflète les orientations de la municipalité proposées le 31 janvier dernier dans le cadre du débat d'orientation budgétaire.

LES CLEFS DE LECTURE DU BUDGET 2023

La hausse continue de l'inflation tout au long de 2022 qui impacte tous les secteurs de dépenses de la commune (énergie, matériaux, fournitures, fluides, etc.)

Un contexte budgétaire 2023 contraint mais le souhait de maintenir le niveau de qualité de service public rendu aux Pompéiennes et Pompéiens

=

STRATÉGIE BUDGÉTAIRE RETENUE PAR LA COMMUNE POUR 2023

Maîtriser les dépenses face à l'évolution conjoncturelle des charges, maintenir les investissements quant aux projets réalisés depuis quelques années (accessibilité des bâtiments) et engager les investissements futurs (opération de « rénovation et réhabilitation du centre socioculturel »).

F O N C T I O N N E M E N T

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité.

RECETTES



Chapitres		BP 2023
013	Atténuations de charges (remboursement de frais du personnel)	66 000 €
70	Produits des services (location de salles, centre de loisirs, etc.)	311 200 €
73	Impôts et Taxes*	2 655 800 €
74	Dotations et Participations (Dotation globale de fonctionnement, recettes de l'Etat)	887 420 €
75	Autres Produits de gestion courante (baux communaux)	147 050 €
77	Produits exceptionnels (remboursement des assurances)	2 000 €
042	Opérations d'Ordre de transfert entre sections (travaux en régie)	100 000 €

TOTAL RECETTES 4 169 470 €

*Depuis la réforme de la **fiscalité** locale qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier des recettes fiscales de la Ville est composé de :

- la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- la taxe foncière sur les propriétés bâties
- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants (*à noter que les communes disposent à nouveau de leur pouvoir de taux sur la THRS et la THLV en 2023**)

Cette année les bases fiscales sont revalorisées de +7.1 % par décision législative. Etant donné les contraintes liées à l'inflation et à l'augmentation des coûts des énergies et des matériaux, la Commune propose de faire évoluer de 3 % les taux communaux de contributions directes votés pour 2023.

DÉTAIL DES RECETTES FISCALES

	Bases 2022	Taux 2022 (%)	Bases 2023 prévisionnelles +7.10 %	Taux 2023 + 3 %	Produit attendu
Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires*	150 883	17.86	161 596	18.40	29 727 €
Taxe Logements vacants*	89 739	17.86	96 100	18.40	17 680 €
Taxe foncière bâti globalisé	5 831 773	34.01	6 262 219	35.03	2 204 674 €
Taxe foncière non bâti	18 954	41.93	20 300	43.19	8 767 €
	TOTAL				2 260 848 €
	Coefficient correcteur au 30/11/2022				1.002965

Surcompensation qui accompagne le transfert de la taxe foncière des départements aux communes, en remplacement de la taxe d'habitation

INSCRIPTION BP 2023 2 265 000 €

DÉPENSES



Chapitres	BP 2023
011 Charges à caractère général (<i>fluides, fournitures et services</i>)	1 310 430 €
012 Charges de personnel**	2 027 391 €
014 Atténuations de produits (<i>FPIC</i>)	32 000 €
65 Autres Charges de gestion courante(<i>subventions aux associations et CCAS</i>)	451 485 €
66 Charges financières (<i>intérêt de la dette</i>)	39 700 €
67 Charges exceptionnelles	43 140 €
68 Dotations provisions	465 €
023 Virement à la section d'investissement ***	160 259 €
042 Opérations d'Ordre de transfert entre sections (<i>amortissements</i>)	104 600 €

TOTAL DEPENSES 4 169 470 €

****Focus sur les dépenses de personnel :**

Mise en place de services pour répondre aux attentes de la population.

Constat : l'administration générale, les services scolaires, ainsi que l'entretien des bâtiments et du domaine public (*y compris administration des services techniques*) sont les trois premiers postes de dépenses de personnel, et représentent à eux seuls plus de 63 % des dépenses de personnel.

- En termes d'effectifs, le service scolaire (*y compris l'entretien des bâtiments*) est l'activité qui recouvre le plus de personnel avec 10,34 Equivalent Temps Plein (ETP).
- L'entretien technique des bâtiments et du domaine public (*y compris administration des services techniques*) arrive en deuxième, et comprend au total 9,76 ETP.
- Puis vient ensuite l'administration (*services centraux*) avec 9,15 ETP.

I N V E S T I S S E M E N T

La section d'investissement permet d'entretenir et de développer la ville et ses équipements.

RECETTES

***Pour maintenir la capacité d'investissement de la commune, il convient de continuer à dégager des excédents budgétaires sur le fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement sont donc pour 2023 contenues voire diminuées. L'autofinancement ainsi dégagé est reversé au financement des investissements.

Virement 2023 = 160 259 €



Chapitres	BP 2023
13 Subventions d'Investissement (DETR, DSIL, subventions travaux)	206 027 €
16 Emprunt et Dette	549 000 €
10 Dotations fonds divers et réserves (fonds de compensation pour la TVA)	107 773 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisé	716 556 €
024 Produits des cessions (vente bâtiments)	320 000 €
021 Virement de la section d'investissement ***	160 259 €
040 Opérations d'Ordre de transfert entre sections (amortissements)	104 600 €

TOTAL RECETTES 2 164 215 €

On y retrouve :

- Les dotations à l'investissement : comme la DETR, DSIL pour améliorer la qualité énergétique des bâtiments ou pour procéder à des opérations de rénovation durable des équipements publics de la commune.
- Les recettes exceptionnelles : par exemple comme la cession de certains éléments du patrimoine (*diminuer le nombre de bâtiments tout en gardant une capacité d'accueil des associations et de services à la population en adéquation aux besoins*).

DÉPENSES

Depuis maintenant quelques années, parallèlement à la rationalisation des dépenses de fonctionnement, la commune de Pompey pratique une gestion rigoureuse de sa dette. De plus la programmation des travaux d'investissement est intimement liée aux possibilités de subventions.



Chapitres	BP 2023	
001	Déficit d'investissement reporté	438 980 €
20	Immobilisations incorporelles (<i>études</i>)	43 264 €
21	Immobilisations corporelles (<i>acquisitions</i>)	67 834 €
23	Immobilisations en cours (<i>travaux</i>)	1 011 707 €
16	Emprunts et Dettes assimilées	502 430 €
040	Opérations d'Ordre de transfert entre sections	100 000 €

TOTAL DÉPENSES 2 164 215 €

Les principaux nouveaux investissements 2023

- Création d'une opération d'équipement pour le projet de restructuration du Centre Socio-Culturel
- Nouvelle tranche d'Informatisation des écoles avec l'achat d'écrans numériques dans les dernières classes non équipées
- Divers travaux d'entretien de bâtiments (*Centre Aéré, mur de soutènement bas JEUYETE*),
- Mise en conformité et sécurité bâtiment et terrains de la Maison Pour Tous,
- Isolation et performance énergétique des logements communaux,
- Aire de jeux Avant-Garde, Parcours Santé et city stade JEUYETE,
- Végétalisation cours d'école JY COUSTEAU

Les investissements qui entament une nouvelle phase en 2023

- Poursuite des travaux d'AdAP en cours (*Agenda d'Accessibilité Programmé dans les bâtiments publics*) : Ecole Eiffel A et Eiffel B
- La continuité des travaux paysagers avec la mise en œuvre d'une phase 5,
- La finalisation de la végétalisation des cours des écoles EIFFEL et JEUYETE,
- La dernière annualité EPF pour l'acquisition des parcelles TURLOMONT et du Bâtiment ST Euchaire (88 000 €).